

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

Santé environnementale

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Direction générale de la santé

Sous-direction de la prévention des risques
liés à l'environnement et à l'alimentation

Bureau de la qualité des eaux

Secrétariat général

Mission systèmes information

Circulaire DGS/EA4 n° 2009-151 du 5 juin 2009 relative à la mise en œuvre sur internet des résultats du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine

NOR : SASP0912787C

Date d'application : immédiate.

Résumé : la présente note a pour objet de vous informer des modalités de mise en ligne sur internet des données du contrôle sanitaire de l'eau potable.

Mots clés : eau destinée à la consommation humaine - SISE-Eaux - internet.

Annexes :

- Annexe I. – Module internet d'information du grand public sur la qualité de l'eau potable – Exemple de la région Basse-Normandie.
- Annexe II. – Procédure à suivre pour la mise en ligne des derniers résultats du contrôle sanitaire de l'eau de consommation.
- Annexe III. – Modèle de courrier d'information de la mise en ligne des derniers résultats du contrôle sanitaire de l'eau de consommation.
- Annexe IV. – Portail national d'accès aux pages internet régionales de résultats du contrôle sanitaire.

Le directeur général de la santé à Mesdames et Messieurs les préfets de région (directions régionales des affaires sanitaires et sociales [pour information]); Mesdames et Messieurs les préfets de département (directions départementales des affaires sanitaires et sociales [pour exécution ou information]).

Le ministère chargé de la santé a élaboré un module internet d'information du grand public sur la qualité de l'eau potable, destiné à être intégré dans les sites internet des DRASS. En 2007, le module a été mis en exploitation sur deux sites (régions Centre (1) et Poitou-Charentes (2)). Afin de consolider les solutions développées dans ces deux régions et d'évaluer les possibles difficultés de coordination et de suivi des dispositifs depuis l'administration centrale, le module « internet eau potable » a été testé dans deux régions supplémentaires (régions Midi-Pyrénées (3) et Basse-Normandie (4)). Ces tests ont permis d'effectuer une première série d'ajustements de l'application, qui est maintenant diffusable à l'échelon national.

(1) https://centre.sante.gouv.fr/drass/index_dr.htm.

(2) https://poitou-charentes.sante.gouv.fr/accueil/eau_robinet/env_eaurobinet.html.

(3) http://midi-pyrenees.sante.gouv.fr/ddass81/santehom/sant_env/opot81/resultats/index.htm.

(4) <http://basse-normandie.sante.gouv.fr/> voir Annexe 1.

La présente circulaire a pour objectif de présenter les modalités de déploiement au niveau national du module internet d'information sur la qualité de l'eau potable.

Une deuxième série d'améliorations et de modifications doit être apportée au module dans les prochains mois pour permettre la mise en ligne d'une nouvelle version du module à l'automne 2009.

I. – IMPLANTATION DU MODULE « INTERNET EAU POTABLE » AU SEIN DES SITES INTERNET RÉGIONAUX

Une adresse « internet » dédiée, modulé par le code de la région, permet l'accès par le réseau INTERNET aux derniers résultats sur l'eau d'alimentation. Vous trouverez en annexe I des extraits du site internet de la région Basse-Normandie.

Au niveau régional, la CROMI (1) est chargée de la mise en ligne du module internet au sein des pages internet du site de la DRASS. A cet effet, la CROMI suivra, en liaison avec SINTEL, la procédure présentée en annexe II.

II. – ACTIONS DE COMMUNICATION

Afin de permettre une diffusion la plus large possible des informations relatives à la qualité de l'eau potable auprès du grand public, un certain nombre d'actions de communication doivent être mises en œuvre.

Au niveau local

Dès que le module « internet eau potable » sera opérationnel sur le site internet régional, il revient à chaque DDASS d'informer les collectivités concernées que les résultats du contrôle sanitaire de l'eau distribuée au robinet sont désormais en ligne sur internet. A cet effet, vous trouverez en annexe III, un modèle de courrier à adapter. Les DDASS devront également mentionner dans « l'infographie » diffusée annuellement à l'usager le lien vers la page concernée.

Au niveau national

Un portail national d'accès aux pages régionales doit être ouvert dans les prochains jours (cf. projet de page d'accueil en annexe IV). Ce portail sera accessible à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr et permettra de centraliser les liens vers les pages d'information sur la qualité de l'eau des sites internet régionaux. L'ouverture de ce portail fera l'objet d'un communiqué de presse du ministère chargé de la santé.

Mes services restent à votre disposition pour toute information que vous jugerez utile.

*L'adjoint à la sous-directrice
de la prévention des risques liés
à l'environnement et à l'alimentation,*

C. SAOUT

(1) Cellule régionale organisation et méthodes informatiques.

ANNEXE I

Module Internet d'information du grand public sur la qualité de l'eau potable
 Exemple de la région Basse-Normandie

The screenshot displays the 'BASSE-NORMANDIE' website interface. The top navigation bar includes 'DRASS de Basse-Normandie', 'DDASS Calvados', 'DDASS Manche', and 'DDASS Orne'. The search filters are set to Département: MANCHE, Commune: SAINT MARTIN DE LANDELLES, and Réseau(x): MILLY. The 'Commune(s) du réseau' list includes: BUAIS, FERRIERES, HAMELIN, LARRETT, LES LOGES MARCHIS, MILLY, MOULINES, NOTRE DAME DU TOUCHET, SAINT BRICE DE LANDELLES, SAINT MARTIN DE LANDELLES, SAINT SYMPHORIEN DES MONTS, SAVOIRY LE VIEUX, and VILLECHEN.

General information provided includes: Date du prélèvement: 14/04/2009 15h15, Commune de prélèvement: SAINT MARTIN DE LANDELLES, Lieu de prélèvement (s): BOURG ST MARTIN LANDELLE (CS), and Responsable de la distribution: STOS.

A detailed table of water quality parameters is shown below:

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Aluminium total µg/l	34 µg/l	≤ 200 µg/l	
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L	≤ 0,1 mg/L	
Aspect (qualitatif)	0 qualif.		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	10 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0 n/mL		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Carbone organique total	1,6 mg/L C	≤ 2 mg/L C	
Chlore libre	0 mg/LCl2		
Chlore total	TRACES mg/LCl2		
Conductivité à 25°C	340 µS/cm	≤ 200 et ≤ 1100 µS/cm	
Couleur (qualitatif)	0 qualif.		
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Fer total	<10 µg/l	≤ 200 µg/l	
Nitrites (en NO2)	22,6 mg/L	≤ 50 mg/L	
Nitrites (en NO3)	<0,01 mg/L	≤ 0,5 mg/L	
Odeur (qualitatif)	0 qualif.		
Saveur (qualitatif)	0 qualif.		
Température de l'eau	11,3 °C	≤ 25 °C	
Titre alcalimétrique	0,0 °F		
Titre alcalimétrique complet	8,8 °F		
Titre hydrotimétrique	13,2 °F		
Turbidité néphélométrique NFU	0,23 NFU	≤ 2 NFU	
pH	7,90 unitéspH	≤ 6,5 et ≥ 9 unitéspH	

Conformité: Conformité de l'analyse: Eau d'alimentation conforme; Conformité bactériologique: oui; Conformité physico-chimique: oui; Respect des références de qualité: oui.

ANNEXE II

PROCÉDURE À SUIVRE POUR LA MISE EN LIGNE POUR LES CROMI

Les derniers résultats sur l'eau d'alimentation sont gérés par un serveur en administration centrale. Les CROMI doivent établir le lien avec ce site dans leurs sites INTERNET régionaux. Ils ont plusieurs choix d'implantation : dans une page spécifique, une FRAME, etc.

Des implantations en régions Centre et Poitou-Charentes sont actuellement opérationnelles et peuvent servir d'exemple.

Ainsi, l'adresse internet dédiée pour la région Basse-Normandie a la forme suivante :

<http://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/afficherPage.do?methode=menu&menuniveau1=envir&menuniveau2=eaurob&menuniveau3=dernres&menuniveau4=null&idRegion=25>.

La Basse-Normandie a pour code région 25 comme mentionnée à la fin de l'adresse ci-avant. Ce lien INTERNET est modulable par région.

Voici les codes régions pour toutes les régions de France métropolitaine et d'outre-mer :

ALSACE 42
ANTILLES GUYANE 95
AQUITAINE 72
AUVERGNE 83
BASSE-NORMANDIE 25
BOURGOGNE 26
BRETAGNE 53
CENTRE 24
CHAMPAGNE-ARDENNE 21
CORSE 94
FRANCHE-COMTE 43
HAUTE-NORMANDIE 23
ILE-DE-FRANCE 11
LANGUEDOC-ROUSSILLON 91
LIMOUSIN 74
LORRAINE 41
MIDI-PYRENEES 73
NORD - PAS-DE-CALAIS 31
PAYS DE LOIRE 52
PICARDIE 22
POITOU-CHARENTES 54
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR. 93
REUNION 96
RHÔNE-ALPES 82

Pour changer de région, il suffit donc d'apposer le code de la région concernée, tel que codifié ci-dessus, dans le lien INTERNET à la dernière position.

ANNEXE III

MODÈLE DE COURRIER D'INFORMATION DE LA MISE EN LIGNE DES RÉSULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE DE L'EAU DE CONSOMMATION

Préfecture de [XXX]
Direction départementale
des affaires sanitaires et sociales
Service santé-environnement
[Le Préfet / Le Directeur]
à
[La collectivité]

Mise en ligne des résultats du contrôle sanitaire de l'eau du robinet

La qualité de l'eau du robinet est une préoccupation croissante chez nos concitoyens, d'autant plus légitime que l'eau du robinet est susceptible d'avoir un impact sur leur santé.

D'après le baromètre santé environnement 2007 de l'INPES, 72 % des consommateurs s'estiment bien informés sur les effets sanitaires liés à la consommation d'eau de mauvaise qualité, mais seulement la moitié des personnes interrogées se déclarent satisfaites de l'information reçue sur la qualité de l'eau dans leur propre commune. Environ les deux tiers (68 %) des individus disent boire de l'eau du robinet, 24 % déclarant en consommer exclusivement et 43 % occasionnellement, tandis qu'un peu moins d'un tiers d'entre eux déclarent boire uniquement de l'eau en bouteille. En tête des motifs de non-consommation de l'eau du robinet figurent le mauvais goût pour 63 %, puis pour plus de la moitié des non-consommateurs, le manque de confiance dans l'eau de la commune et la présence de calcaire. Enfin, 3/4 des enquêtés expriment un bon niveau de satisfaction à l'égard de la qualité de l'eau du robinet, ce chiffre concordant avec d'autres enquêtes d'opinion récentes.

Cette étude souligne la nécessité de fournir une information adaptée contribuant ainsi à donner confiance au consommateur d'eau dans le produit qui lui est délivré sans alternative.

La réglementation prévoit que les usagers puissent disposer régulièrement d'une information transparente et actualisée sur la qualité de l'eau potable :

§ le maire affiche en mairie, sous deux jours ouvrés, les résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux ou une synthèse commentée de ces résultats ;

§ l'abonné au service d'eau reçoit annuellement, avec sa facture d'eau, une synthèse sur la qualité de l'eau qui lui a été délivrée l'année précédente.

Afin de pouvoir répondre à ces enjeux, le ministère de la santé dispose depuis 1994 d'une base de données nationale qui regroupe l'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire mis en œuvre par les DDASS, base à partir de laquelle les DDASS réalisent les bulletins d'analyses pour affichage en mairie, la synthèse annexée à la facture d'eau, ainsi que divers rapports de synthèse sur la qualité de l'eau.

Afin d'améliorer l'information du public dans ce domaine, le ministère de la santé a mis au point un outil informatique permettant au consommateur d'avoir accès sur internet aux résultats des analyses du contrôle sanitaire réalisées dans sa commune. Cette fonctionnalité est désormais opérationnelle sur le site internet de la DRASS [nom de la région] à l'aide du lien suivant [à compléter]. L'internaute choisit dans la liste déroulante le département ainsi que la commune auxquels il souhaite accéder : apparaissent alors les résultats de la dernière analyse d'eau potable réalisée dans la commune sélectionnée, avec mention de la date, de la commune ainsi que du lieu du prélèvement. Le bulletin indique si l'analyse est conforme ou non, en différenciant la bactériologie de la physico-chimie. S'il le souhaite, l'internaute peut également avoir accès aux résultats des analyses réalisées à des dates antérieures.

Je vous remercie de bien vouloir en faire la promotion auprès des vos administrés au travers, par exemple, du bulletin municipal, du site internet de votre commune (s'il en existe un) ou de tout autre support que vous jugerez pertinent.

ANNEXE IV

Portail national d'accès aux pages Internet régionales de résultats du contrôle sanitaire

The screenshot shows the website interface for the Ministry of Health and Sports. At the top, there is a navigation bar with tabs for 'Le Ministère', 'Santé', and 'Sports', along with a search box. The main content area is titled 'Eau potable' and dated '27 mai 2009'. It features a map of France divided into regions, with a text box stating that tap water in France is one of the most controlled foods. Below the map, instructions are given to click on a region to view local water quality results. The right sidebar contains news items under 'Les grands chantiers' and 'Zoom sur', including a call to action for a survey on nutrition and health. The left sidebar lists various services like 'Actualité/Presse', 'Campagnes', and 'Alertes sanitaires'.

Ministère de la santé et des sports

Le Ministère Santé Sports

Rechercher [] OK

Actualité/Presse
Campagnes
Vidéotheque
Publications et documentation
Etudes recherches et statistiques
Inspection, contrôle, évaluation (IGAS)

Les dossiers de A à Z de la santé

Alertes sanitaires

[19 mai 2009] Prévention de l'hépatite E - recommandations aux consommateurs

[15 mai 2009] Mise en garde concernant les compléments alimentaires Hydroxycut™

S'abonner à DGS-Urgent

Métiers, concours, examens et recrutements

Emploi-formations pour le secteur sports

Formulaires

Adresses et numéros utiles

Le répertoire des informations publiques

Nous

Accueil > Eau > Eau Potable

Eau potable [] []

[27 mai 2009]

En France, l'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire. Ce dossier vous permet d'accéder directement aux principaux résultats du contrôle sanitaire réalisé par les services déconcentrés du ministère chargé de la santé dans votre région.

NORD
HAUTE-NORMANDIE
BASSE-NORMANDIE
BRETAGNE
PAYS DE LOIRE
CENTRE
POITOU-CHARENTES
AQUITAINE
MIDI-PYRÉNÉES
LANGUEDOC-ROUSSILLON
CORSE
PICARDIE
ILE DE FRANCE
CHAMPAGNE-ARDENNE
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
RHÔNE-ALPES
CÔTE D'AZUR

DOM-TOM

Cliquez sur votre région pour accéder aux résultats de qualité de l'eau potable de votre commune.

La mise en ligne des résultats au niveau national se fait de façon progressive : si votre région ne figure pas encore sur la carte, nous vous invitons à vous connecter de nouveau ultérieurement.

Les grands chantiers

- Campagne budgétaire 2009 des établissements de santé [mars 2009]
- Le projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires » [février 2009]

Zoom sur

Devenez l'un des 500 000 internautes participant à la plus grande étude jamais réalisée sur les relations entre alimentation et santé.

- Nutrition - Programme National Nutrition Santé (PNNS) - Sommaire [mai 2009]
- Lancement de l'étude NutriNet Santé [mai 2009]

La Ministre de la santé et des sports.